

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

FONDATION PIERRE-JULES-CREVIER



Conditions d'admissibilité

1. Résider sur le territoire du Centre des services scolaires Val-des-Cerfs
2. Poursuivre des études en formation professionnelle, collégiale, universitaire au Québec, ou en formation générale des adultes au CRIF ou au CBM
3. Revenu total inférieur à 75 000 \$ comprenant les revenus des deux parents, de l'étudiant-e et de son conjoint ou sa conjointe
4. Avoir des résultats scolaires satisfaisants
5. La Fondation soutient les études jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat, pour un maximum à vie de \$ 10 000 et seulement pour le nombre d'années déterminé dans un cours précis (ex : 3 ans pour un DEC technique)

N.B. L'engagement de la Fondation envers les boursier-ère-s est annuel et ne garantit pas une bourse pour l'année suivante. L'étudiant-e doit donc reformuler une demande de bourse chaque année et la date limite est le 10 juin de chaque année. Ensuite, il y aura analyse et acceptation par le comité des bourses si la candidature est retenue.

Montant des bourses

Université 1er cycle : 2 500 \$ annuellement, donc 1250\$ par session

Cegep et DEP : 1000 \$ annuellement, versement de 500\$ par session, quel que soit le lieu de la formation. Un étudiant inscrit hors du territoire du CSSVDC pourra bénéficier d'une telle bourse, en autant que la formation ne se donne pas sur ce territoire.

Formation générale des adultes (CRIF et CBM seulement): 400 \$ par session

Marche à suivre pour poser sa candidature

1. Remplir le formulaire en totalité et le remettre dans les délais prescrits (10 juin). Écrire correctement et lisiblement votre courriel, car ce sera notre moyen privilégié pour communiquer avec vous.
2. Avec le formulaire, remettre les avis de cotisation provinciaux demandés. Votre demande pourra être acceptée de façon définitive seulement lorsque vous produirez les avis de l'année imposable.
3. Toute demande de bourse doit être accompagnée de votre dernier relevé de notes.
4. Les candidat-e-s doivent rencontrer les membres du comité des bourses selon un horaire déterminé afin d'échanger et d'éclaircir certains points.
5. La réponse du comité est transmise par écrit aux candidat-e-s dans les semaines qui suivent la rencontre.
6. Fournir une lettre d'acceptation de l'institution fréquentée dès que possible.
7. Aviser la Fondation de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone de votre résidence d'études et de votre résidence permanente.

Remplissez directement le formulaire électronique

OU

Postez vos documents à :

Fondation Pierre Jules Crevier Tél. : 450-375-1153

2-116 rue Principale Courriel : info@fondationcrevier.ca

Granby, Québec, J2G 2V2 Site Web : <http://fondationcrevier.ca>